



TFP OPERATEUR EN VIDEO PROTECTION ET TELESURVEILLANCE

Objectifs : Sécuriser des personnes, des lieux et des biens à l'aide de moyens de vidéo protection. Gérer la sécurité des personnes, des lieux et des biens au moyen d'un dispositif de télésurveillance et réguler l'organisation des interventions

Durée :
159 heures
ou
126 heures
si TFP APS
déjà obtenu

Public & Pré-requis :
Tout public
Etre titulaire d'un
SST de moins de 24
mois. Avoir sa
candidature agréée
par la préfecture

**Modalités
pédagogiques :**
Méthode
interactive.
Exercices
d'application

**Modalités de
suivi :**
Evaluation de fin de
formation.
Carte
professionnelle
opérateur en vidéo
protection

Profil formateur :
2 à 3 ans
d'expérience mini
dans le domaine. Et
professionnels en
poste dans le
domaine enseigné

1. Module Juridique

- Connaître les dispositions utiles encadrant l'activité de vidéo protection
- Connaître la réglementation européenne et les autres règles encadrant la profession

2. Sécuriser des personnes, des lieux et des biens à l'aide de moyens de vidéo protection

- Contrôle du fonctionnement des installations et des équipements de vidéo protection en centre d'exploitation
- Sécurisation des personnes, des lieux et des biens par un système de vidéo protection
- Analyse et exploitation des images ou alarmes d'un système de vidéo protection

3. Gérer la sécurité des personnes, des lieux et des biens au moyen d'un dispositif de télésurveillance et réguler l'organisation des interventions

- Contrôle du bon fonctionnement et de la sécurité d'un centre d'exploitation
- Réception, traitement de l'information et de la communication en télésurveillance
- Déclenchement et régulation de l'intervention des personnes habilitées ou des services compétents
- Contrôle du retour de fonctionnement à la normalité des systèmes de sécurité

4. Cas pratiques et exercices de mise en application